

## REGLEMENT INTERIEUR GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pour une pratique confortable de la gymnastique, vous devez à chaque cours, être équipés (es) :

- D'une **SERVIETTE éponge (obligatoire sur les tapis de sol)**,
- D'une tenue de sport (notamment au niveau des chaussures) **BASKETS OBLIGATOIRES, (évités d'arriver avec vos baskets de l'extérieur)**
- La carte d'adhérent (e) à présenter à chaque début de cours.

### INFORMATIONS

Toute inscription devra se faire accompagnée d'un **CERTIFICAT MEDICAL** ou de la **DECHARGE**, faute de quoi il n'y aura pas d'inscription.

La cotisation annuelle est **NON REMBOURSABLE**.

**AUCUN ENFANT** ne devra être présent au cours de gymnastique. Il devra attendre ses parents dans le hall du gymnase ou dans les couloirs. Si le cas se produit, nous serons obligés de demander à la personne de bien vouloir quitter le cours.